

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL,  
SEANCE ORDINAIRE, DU JEUDI 27 AVRIL 2016 A 18H30**

Le jeudi 27 avril 2017 à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bertrand Bottin, Maire.

Présents : M. Denis Chanteloup, M. Laurent Poussard, , Adjoint au Maire, Mme Carole Liard, Mme Françoise Brisset, Mme Marie-France Bonnemains, M. Stéphane Simon, Mme Nathalie Duchemin, Mme Christiane Devinante, M. Claude Rousselle, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Elisabeth Burnouf, Mme Virginie Renaud.

Absents : M. Christian Meunier, M. Régis Beaumont.

Procurations : Mme Elisabeth Burnouf à M. Bertrand Bottin, Mme Marie-France Bonnemains à M. Serge Tirel à partir de 19h30, Mme Virginie Renaud à M. Denis Chanteloup jusqu'à 19h15.

Secrétaire de séance : M. Denis Chanteloup

**PREAMBULE :**

**Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 13 avril 2017, qui est approuvé à l'unanimité.**

**Signature du registre.**

**ORDRE DU JOUR :**

**1 – Présentation des travaux du boulevard Deveaud et rues adjacentes et approbation du projet**

Thomas Pasco, chargé du projet au Pôle de Proximité des Pieux, présente les modifications vues lors de la dernière présentation aux conseillers municipaux. La voirie sera amenée à 5,7 ml au lieu de 5,5 ml afin de donner un peu plus de confort aux manœuvres. Le mobilier urbain déterminé est beaucoup plus proche de l'attente des élus. Les éclairages publics nouvellement implantés sont au nombre de 39 unités pour des mâts de 9 ml (reste à confirmer la hauteur). Les divers aménagements et largeur de trottoirs ont été revus. Le stationnement et les circulations douces ont été privilégiés à leur juste dimension par rapport aux largeurs des voiries existantes.

Le coût des travaux s'élève à 1 280 596,08 € TTC dont la part communale à 96 838,08 € TTC pour les lots Terrassement - Voirie - Assainissement EP

Le lot Eclairage Public donne un total de 163 741,20 € TTC dont la part communale à environ 60 000 € TTC

Le SDEM50, Syndicat départemental d'énergies de la Manche intervient quant à lui sur les effacements des réseaux électriques et téléphoniques sur ces rues. Les voiries Lechevalier et Grillard ont été rattachées à ce projet afin de finaliser des effacements non réalisés antérieurement. L'ensemble représente une enveloppe totale de 616 000 € TTC dont 22 % à la charge de la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le projet modifié (13 votants)

**Mme Virginie Renaud arrive à la séance du conseil municipal à 19h15, pendant la présentation du projet du boulevard Devaud, le nombre de présents passe donc de 12 à 13.**

**Mme Marie-France Bonnemains quitte la séance à 19h30 et donne pouvoir à M. Serge Tirel. Le nombre de présents passe donc de 13 à 12.**

## **2 – Subventions aux associations**

Suite aux réunions de la commission finances, Monsieur le Maire propose au conseil de verser les subventions suivantes :

### **Associations communales :**

ANCIENS COMBATTANTS	100 €
CLUB DES JEUNES D'AUTREFOIS	200 €
SOCIETE DE CHASSE	150 €
ESHS	500 €
LE BECEDAIRE	2 000 €
INFORMATIQUE FACILE	200 €
ASSO ZIC SIOU	800 €
LES PETITS PINCEAUX	600 €
MAILLES A GOGO	100 €
COTENTIN SURF CLUB	1 200 €
ATTLC	300 €
+ subvention exceptionnelle	200 €
SUNRISE	800 €

### **Associations EXTRA communales – Sports :**

RUGBY OUEST COTENTIN	150 €
SIOUVILLE TENNIS BAND	1 000 €
CŒUR D'ENFANT POUR LA BARJO	100 €

### **Associations EXTRA communales – Scolaire – Service cantonal et autres services :**

RADIO FLAMANVILLE	120 €
APE DU COLLEGE DE FLAMANVILLE	350 €
RETOUR AUX LAVOIRS D'ANTAN	200 € ( <i>dont 100€ pour la création de l'association</i> )

### **Associations EXTRA communales - Utilité publique :**

SECOURS POPULAIRE	100 €
BANQUE ALIMENTAIRE	200 €

Soit un total de 9 370 € de subventions versées pour un budgétisé de 10 000 + 410 € (verst établissement public).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'**unanimité** pour le versement des subventions mentionnées ci-dessus.

## **3 – Tarifs 2017-2018**

## Tarifs logements 4-5-6, 27 rue Jean Moulin

Monsieur le Maire, propose de revoir les tarifs de location des logements communaux 4-5-6, 27 rue Jean Moulin, car ceux-ci n'ont pas évolués depuis 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le tarif de location de ces trois logements à 787 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

## Tarifs et prestations 2017/2018

Suite aux différents travaux des commissions finances et tourisme, Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs communaux pour l'année 2017 et 2018. Il précise également que ces tarifs sont TTC.

### HEBERGEMENTS AU 1ER MAI 2017

1 chambre 1 personne	Tarifs basse saison			Tarifs haute saison juillet - août			TVA 10%
	Mois	Semaine	Nuit	Mois	Semaine	Nuit	
location par personne vacanciers	350 €	130 €	25 €	400 €	160 €	30 €	
location par personne travailleurs	320 €	130 €	25 €	320 €	130 €	25 €	
Taxe de séjour + taxe additionnelle à partir de 18 ans (par nuitée)				0.50 €			

1 chambre 2 personnes (lits individuels)	Tarifs basse saison			Tarifs haute saison juillet - août			TVA 10%
	Mois	Semaine	Nuit	Mois	Semaine	Nuit	
location par personne vacanciers	250 €	100 €	20 €	310 €	125 €	25 €	
location par personne travailleurs	250 €	100 €	20 €	250 €	100 €	20 €	
Taxe de séjour + taxe additionnelle à partir de 18 ans (par nuitée)				0.50 €			

### HEBERGEMENTS 2018

1 chambre 1 personne	Tarifs basse saison			Tarifs haute saison juillet - août			TVA 10%
	Mois	Semaine	Nuit	Mois	Semaine	Nuit	
location par personne vacanciers	350 €	130 €	25 €	400 €	160 €	30 €	
location par personne travailleurs	350 €	130 €	25 €	350 €	130 €	25 €	
Taxe de séjour + taxe additionnelle à partir de 18 ans (par nuitée)				0.50 €			

1 chambre 2 personnes (lits individuels)	Tarifs basse saison			Tarifs haute saison juillet - août			TVA 10%
	Mois	Semaine	Nuit	Mois	Semaine	Nuit	
location par personne	250 €	100 €	20 €	310 €	126 €	25 €	
location par personne travailleurs	250 €	100 €	20 €	250 €	100 €	20 €	
Taxe de séjour + taxe additionnelle à partir de 18 ans (par nuitée)				0.50 €			

Salle commune seule de 11h à 20h30 et uniquement le week-end	100 €	<b>TVA 10%</b>
Forfait nettoyage à l'heure (non divisible)	50 €	<b>sans TVA</b>

### **GITES DE MER 2018**

**+2%**

Périodes de réservations gîtes	Haute saison (semaine)	Moyenne saison (semaine)	Basse saison (semaine)	Week-end du vendredi 18h au dimanche 18h (hors vacances scolaires)	Mid-week du lundi 14h au vendredi 12h du 01/11 au 31/03 (hors vac. scol.)	<b>TVA 10%</b>
	Forfait charges comprises					
	12 kwh / jour		16 kwh / jour	12 kwh / jour		
Studio	311 €	219 €	183 €	112 €	-	
F1	364 €	257 €	214 €	122 €	-	
Gîtes 5 personnes	418 €	292 €	247 €	153 €	165 €	
Gîtes 7 personnes	485 €	337 €	291 €	173 €	194 €	

Gîtes n° 9 et 10	787 € / mois	<b>TVA 10 %</b>
	0,15 € / kwh	<b>TVA 20 %</b>

Taxe de séjour + taxe additionnelle à partir de 18 ans (par nuitée)	0.66 €	Sans TVA
Consommation d'électricité au delà du forfait kwh / jour	0.15 €	<b>TVA 20%</b>
Fourniture de draps, taies d'oreiller ou enveloppe de traversin	12 €	
Fourniture de produit vaisselle, sanitaires, brosses, éponges, torchons	12 €	
Fourniture de linge de toilette / par personne	2 €	
Heure (non divisible) de nettoyage si nécessaire	50 €	Sans TVA
Pénalité pour paiement en retard	Selon barème du trésor public	

### **CARAVANING 2018**

**+ 2%**

<b>PERMANENTS</b>		
Forfait à la nuitée	Tarifs	
Forfait emplacement 2 personnes avec électricité 16 A	8.46 €	<b>TVA 10 %</b>
Forfait emplacement 2 personnes avec électricité 20 A	10.65 €	
Occupant supplémentaire à partir de 9 ans	2.48 €	
enfants de moins de 9 ans	0.52 €	
Taxe sur les ordures ménagères	0.28 €	sans TVA
Taxe de séjour + taxe additionnelle à partir de 18 ans	0,22 €	
Forfait pour nettoyage de parcelle	120.00 €	
Amende pour modification de compteur	150.00 €	
Pénalité de paiement en retard	Selon barème du trésor public	

<b>RESIDENTS SECONDAIRES</b> (occupation propriétaire + 1 personne 180 jours maxi)		
Forfait à la nuitée	Tarifs	
Emplacement propriétaire non présent	2.82 €	<b>TVA 10 %</b>
Emplacement occupé avec électricité 16 A	7.34 €	
Emplacement occupé avec électricité 20 A	9.53 €	
Occupant à partir de 9 ans	2.48 €	
enfants de moins de 9 ans	1.33 €	
Taxe sur les ordures ménagères	0.14 €	sans TVA
Taxe de séjour + taxe additionnelle à partir de 18 ans	0,22 €	
Forfait pour nettoyage de parcelle	120 €	
Amende pour modification de compteur	150 €	
Pénalité de paiement en retard	Selon barème du trésor public	

**MOBIL HOMES de la commune au CARAVANING 201** + 2%

<b>Basse saison (hors vacances scolaires) du 01/10 au 30/04</b>		Tarifs	
Mois	Taxe de séjour + taxe additionnelle à partir de 18 ans 0,22 € / nuitée	572 €	<b>TVA 10 %</b>
Semaine		156 €	
Nuitée		51 €	
Caution		300 €	sans TVA
Heure (non divisible) de nettoyage si nécessaire		50 €	TVA
Pénalité pour paiement en retard		Selon barème du trésor public	

<b>Moyenne saison Vacances scolaires, mai, juin et septembre</b>		Tarifs	
Mois travailleurs uniquement	Taxe de séjour + taxe additionnelle à partir de 18 ans 0,22 € / nuitée	686 €	<b>TVA 10 %</b>
Semaine		188 €	
Caution		300 €	sans TVA
Heure (non divisible) de nettoyage si nécessaire		50 €	TVA
Pénalité pour paiement en retard		Selon barème du trésor public	

<b>Haute saison du 01/07 au 31/08</b>		Tarifs	
Mois travailleurs uniquement	Taxe de séjour + taxe additionnelle à partir de 18 ans 0,22 € / nuitée	744 €	<b>TVA 10 %</b>
Semaine		260 €	
Caution		300 €	sans TVA
Heure (non divisible) de nettoyage si nécessaire		50 €	TVA
Pénalité pour paiement en retard		Selon barème du trésor public	

**CAMPING 2018** + 2%

VACANCIERS	Basse saison (sept à juin)	Haute saison (juillet à août)	
	Forfait à la nuitée		
Occupant de moins de 9 ans	1.34 €	1.95 €	<b>TVA 10%</b>
Occupant à partir de 9 ans	2.50 €	2.70 €	
Voiture supplémentaire	1.26 €	1.88 €	
Emplacement tente sans électricité	3.08 €	3.99 €	
Emplacement tente avec électricité 10 A	6.76 €	7.67 €	
Emplacement caravane, camping-car ou véhicule aménagé	4.08 €	5.22 €	
Emplacement caravane, camping-car ou véhicule aménagé avec électricité 10A	7.76 €	8.90 €	
Garage mort	2.02 €	8.25 €	
Animaux	0.99 €	1.23 €	
Glace (la bouteille)	0.77 €	0.77 €	<b>TVA 20%</b>
Taxe de séjour + taxe additionnelle à partir de 18 ans	0.22 €		sans
Forfait pour nettoyage de la parcelle	120.00 €		TVA
Carte postale	1.00 €		<b>TVA 20%</b>
Adaptateur prise endommagée	10.00 €		<b>20%</b>
Amende pour modification compteur	150.00 €		sans
Pénalité pour paiement en retard	Selon barème du trésor public		TVA

TRAVAILLEURS	Toute l'année	
	Forfait à la nuitée	
Forfait emplacement 2 personnes avec électricité 16 A	8.46 €	<b>TVA 10 %</b>
Forfait emplacement 2 personnes avec électricité 20 A	10.65 €	
Occupant supplémentaires à partir de 9 ans	2.48 €	
enfants de moins de 9 ans	0.52 €	
Taxe sur les ordures ménagères	0.28 €	sans TVA
Taxe de séjour + taxe additionnelle à partir de 18 ans	0,22 €	
Forfait pour nettoyage de parcelle	120 €	
Amende pour modification de compteur	150 €	
Pénalité de paiement en retard	Selon barème du trésor public	

### **LOCATION BICYCLETTE 2018**

	Tarifs	
Location de bicyclette à la journée	5.00 €	<b>TVA 20 %</b>
Bicyclette non rendue ou endommagée	100 €	
Casque de bicyclette non rendu ou endommagé	11.00 €	
Autres éléments non rendus ou endommagés : pompe, lumière	6.00 €	
Pour tout matériel non rendu ou endommagé : il conviendra d'ajouter une majoration pour compensation des frais d'intervention occasionnés par le dommage	25.00 €	sans TVA

### **LOCATION ROSALIE 2018**

	Tarifs	
Location de rosalie pour 2 heures	5,00 €	<b>TVA 20 %</b>
Rosalie non rendue	2 500,00 €	
Rosalie endommagée	Coût de réparation + 15%	

**WIFI 2018**

	Tarifs	
1/2 heure	1.00 €	<b>TVA 20 %</b>
1 heure	1.50 €	
2 heures	2.00 €	
4 heures	3.00 €	
30 heures	20.00 €	
Forfait au mois illimité 4 tickets	200.00 €	

**BORNES CAMPING-CAR à partir du 1<sup>er</sup> mai 2017 - 2018**

	Tarifs	
10 min de recharge en eau	4 €	<b>TVA 20 %</b>
1 heure de recharge en électricité	4 €	
24h des vacances de Pâques jusqu'au 30 juin, septembre et vacances de la Toussaint	4 €	
24h en juillet et août	6 €	
24h le reste de l'année	2 €	

**LAVOMATIC 2018**

		Tarifs	
Machine à laver 18 kg	N°6	8,00 €	<b>TVA 20 %</b>
Machine à laver 6,5 kg	N°3 et 5	4,00 €	
Sèche linge 18 kg	N°8 et 9	1,50 €	
Sèche linge 6,5 kg	N°4	1,50 €	
Lessive	N°1	0,80 €	

**SALLE COMMUNALE DU TEMPLE 2018**

+ 2%

Capacité environ 100 personnes – Avec cuisine

Désignation	Durée	Tarifs habitants de la commune	Tarifs habitants hors commune
Location sans cuisine ni vaisselle (sans chauffage)	24 heures	133 €	159 €
Location sans cuisine ni vaisselle (sans chauffage)	48 heures	184 €	220 €
Location salle complète et charges (sans chauffage)	24 heures	275 €	330 €
Location salle complète et charges (sans chauffage)	48 heures	343 €	411 €
Location salle complète et charges (sans chauffage)	72 heures	395 €	473 €
Location salle complète à la journée (sans chauffage) Réservation au plus tôt 2 mois à l'avance	10h à 20h	171 €	206 €
Supplément chauffage par 24 heures		30 €	30 €
Chaque association communale bénéficiera d'une occupation gratuite d'une salle 1 fois par an puis un tarif de 30 € par week-end, à partir de la seconde occupation.			
Caution		800 €	
Heure (non divisible) de nettoyage si nécessaire		50 €	
Pénalité pour paiement en retard		Selon barème du trésor public	

**SALLE COMMUNALE MARCEL JACQUES 2018**

+ 2%

Capacité environ 150 personnes - Sans cuisine

Durée	Observations	Tarifs habitants de la commune	Tarifs habitants hors commune
24 heures (sans chauffage)	Aux particuliers	133 €	159 €
48 heures (sans chauffage)		196 €	235 €
Par tranche de 24 h supplémentaires (sans chauffage)		53 €	63 €
24 heures (sans chauffage)	Aux associations extra communales		66 €
48 heures (sans chauffage)			79 €
La journée de 10h à 20h	Vin d'honneur	85 €	104 €
Supplément chauffage par 24 heures		30 €	30 €
Chaque association communale bénéficiera d'une occupation gratuite d'une salle 1 fois par an puis un tarif de 30 € par week-end, à partir de la seconde occupation.			
Caution		800 €	
Heure (non divisible) de nettoyage si nécessaire		50 €	
Pénalité pour paiement en retard		Selon barème du trésor public	

**TENTES 2018**

Pour associations communales	<b>gratuit</b> + caution de 300 € / an
Pour fêtes de village	<b>Gratuit</b> + caution de 300 € / an

**SCENE 2018**

Caution	100 €
Dégradations	coût de réparation ou de remplacement sur facture.
	tarif horaire de réparation par les agents communaux 50€

**DROIT DE PLACE 2018**

Droit de place vide-grenier (le mètre linéaire)	2.50 €
Droit de place marché de fin d'année (le mètre linéaire)	8 €
Exposition privée (à la semaine)	50 €
Exposition privée (à la journée par exposant)	10 €
Droit de place exposants peintures (organisation municipale) - ticket d'entrée maxi 15 jours	35 €
Retenue sur ventes (exposition d'arts)	10%

Forfait commerçant ambulant par mois (tous les jours) - saison haute juillet/août	100 €
Forfait commerçant ambulant par semaine (tous les jours) - saison haute juillet/août	40 €
Forfait commerçant ambulants 1 jour par semaine	20 €
Jour supplémentaire	10 €
Forfait commerçant pour vente ou livraison par camion (outillage...) par jour	35 €

Forfait annuel emplacement taxi	50 €
---------------------------------	------



Forfait droit de place marché estival : 4 marchés par mois	20 €
Forfait droit de place marché estival : par jour de marché	10 €

Forfait cirque / spectacle (jusqu'à 60 places) par prestations	30 €
Supplément par tranche de 10 places	5 €
Supérieur à 150 places	100 €

### **CIMETIERE 2018**

Cimetière 30 ans renouvelable et selon modalités du règlement du cimetière	Tarifs
Case columbarium (2 urnes)	520 €
Concession cimetière	110 €
Emplacement caverne (Uniquement emplacement car caverne pas encore en place)	55 €
Concession caverne + caverne (déjà en place)	260 €

### **GARDERIE PERISCOLAIRE à la rentrée scolaire 2017-2018**

#### **Tarif forfaitaire par demi-heure non divisible.**

1 heure	1.30 €
1 goûter	0.90 €
Pénalité de retard, dépassement horaire (5€ / 1/4 d'heure)	20 € / heure

### **INTERVENTIONS AGENTS 2018**

Heure d'intervention	50 €
----------------------	------

### **CLES SPECIFIQUES 2018**

1 clé spécifique	50 €
------------------	------

### **BRIS OU PERTE 2018 sur inventaire des salles communales, gîtes, hébergements et camping + 2 % (tarifs du catalogue en cours pour les articles absents de cette liste)**

Désignation	Tarifs	Désignation	Tarifs
Aquarelle	87.55 €	Limonadier	6.78 €
Assiette à dessert arcopal	2.94 €	Louche 50 cm cuisine	14.33 €
Assiette à dessert faïence	4.02 €	Louche à potage	4.46 €
Assiette creuse faïence	6.58 €	Louche inox	9.63 €
Assiette plate arcopal	3.77 €	Miroir ovale	26.97 €
Assiette plate faïence	5.55 €	Miroir ovale encadré	54.27 €
Autocuiseur	104.04 €	Moule à savarin	21.87 €
Bac à glaçons	5.23 €	Moulin à légumes	64.14 €
Balai brosse	7.53 €	Moutardier : - couvercle	2.53 €
Balai coco	4.75 €	Moutardier : - cuillère	0.29 €
Balayette	5.82 €	Moutardier : - pot	2.56 €
Barre à douche	23.35 €	Moutardier :pot+couvercle+cuillère	4.82 €

Bassine plastique	3.71 €	Oreiller	37.04 €
bassine plastique grand modèle	13.80 €	Ouvre-boîtes (main)	18.77 €
Beurrier verre	3.72 €	Ouvre-boîtes (table)	174.77 €
Boîte distribution papier WC avec clés	19.76 €	Passoire infusion	5.25 €
Boite plastique	3.28 €	Passoire sur pied inox	60.77 €
Bol arcopal	2.08 €	Pelle	5.09 €
Bol carré blanc faïence	5.33 €	Pelle à tarte inox	5.54 €
Boule à glace	41.00 €	Percolateur 80 tasses	254.73 €
Broc arcopal	4.39 €	Petit pot à lait	13.52 €
Cafetière électrique	36.29 €	Pince traiteur	16.40 €
Casse-noix	5.44 €	Planche à découper 26 x 22	30.62 €
Casserole 14 cm aluminium	20.33 €	Planche à découper 60 x 40	70.47 €
Casserole 14 cm inox	37.53 €	Planche à découper plastique	15.25 €
Casserole 16 cm aluminium	25.37 €	Planche à rôtir 41 x 33	65.68 €
Casserole 18 cm aluminium	28.56 €	planche à rôtir 60 x 48	128.04 €
Casserole 18 cm inox	39.97 €	Plaque diffuseur	5.25 €
Casserole 20 cm aluminium	32.21 €	Plat brunisseur	52.53 €
Casserole 20 cm inox	44.26 €	Plat inox (gîtes)	11.66 €
Casserole 24 cm aluminium	43.81 €	Plat inox ovale 46 cm	14.77 €
Casserole 24 cm inox	56.88 €	Plat inox ovale 60 cm	12.71 €
Casserole 28 cm aluminium	57.58 €	Plat inox rond 33,5 x 46	14.25 €
Cendrier en verre	1.28 €	Plat rond creux	14.41 €
Chaise intérieure	124.47 €	Plat sabot	13.58 €
Chaise plastique	40.21 €	Plateau à débarrasser	30.26 €
Chinois 20 cm	25.42 €	Plateau à fromage	25.09 €
Cintre	1.54 €	Poêle à frire	38.78 €
Ciseaux cuisine	10.51 €	Poêle Tefal	29.75 €
Clé à sardine	0.88 €	Poissonnière 60 cm aluminium	125.99 €
Coquetier arcopal	2.17 €	Poivrière : - bouchon	0.90 €
Corbeille à pain	3.49 €	Poivrière : - pot	3.05 €
Corbeille à pain inox	6.51 €	Poivrière + salière + moutardier	19.47 €
Coupelle à glace en verre	2.07 €	Porte balai WC	4.27 €
Couteau à découper	10.91 €	Porte clés	10.51 €
Couteau à éplucher	1.60 €	Porte- serviettes salle de bain	8.74 €
Couteau à fromage	2.05 €	Porte-gobelet et gobelet	6.16 €
Couteau à huître	5.94 €	Porte-savon	6.16 €
Couteau à pain	8.23 €	Porte-serviettes	22.24 €
Couteau à pain	15.53 €	Pot à café inox	23.53 €
Couteau à poisson	1.14 €	Pot au feu grand modèle	133.24 €
Couteau à viande	22.40 €	Pot au feu moyen modèle	102.69 €
Couteau à viande 32 cm	47.84 €	Poubelle + couvercle 100 litres	36.08 €
Couteau de table	1.95 €	Poubelle cuisine	28.10 €
Couteau économe	3.43 €	Poubelle salle de bain	28.10 €
Couteau office	5.21 €	Presse-fruits	6.13 €

Couverts à salade en bois	7.00 €	Presse-fruits	1.49 €
Couverts inox	9.02 €	Protège matelas 1 personne	17.99 €
Couverture lit 1 personne	78.98 €	Protège matelas 2 personnes	27.54 €
Couverture lit 2 personnes	87.55 €	Psyché	40.79 €
Cuillère à café	0.41 €	Ramasse couvert	7.57 €
Cuillère à soupe	0.75 €	Ramequin	1.00 €
Curette à crustacé	1.54 €	Râpe	11.14 €
Décapsuleur	1.04 €	Rideau de douche	34.33 €
Dessous de plat inox	9.99 €	Saladier inox 25 cm	10.88 €
Dessus de lit 1 personne	43.78 €	saladier verre 26 cm	6.57 €
Dessus de lit 2 personnes	61.79 €	Salière : - pot - bouchon	3.05 € 0.90 €
Distributeur papier	31.18 €	Saucière inox	15.95 €
Distributeur papier WC (temple)	19.76 €	Seau plastique	5.50 €
Distributeur savon	32.75 €	Sèche main électrique	358.81 €
Drap housse 1 personne	13.47 €	Serviette main	26.28 €
Drap housse 2 personnes	21.76 €	Soucoupe café arcopal	1.64 €
Drap plat lit 1 personne	21.18 €	Soucoupe café faïence	3.37 €
Drap plat lit 2 personnes	27.62 €	Spatule en bois	2.41 €
Ecumoire	10.56 €	Sucrier inox	5.70 €
Ecumoire araignée	30.38 €	Sucrier verre	2.41 €
Ecumoire cuisine simple	16.79 €	Table à repasser	98.06 €
Enveloppe traversin	8.70 €	Table de jardin	113.83 €
Essoreuse à salade	4.37 €	Table ronde intérieure	183.01 €
Etagère salle de bain	91.06 €	Tablette	27.49 €
Etente à linge	31.73 €	Tasse à café arcopal	1.68 €
Faitout aluminium (36 x 21)	102.69 €	Tasse à café faïence	4.04 €
Faitout aluminium (40 x 24)	133.24 €	Théière	18.85 €
Fer à repasser	62.17 €	Tire-bouchon	6.29 €
Fouet inox	10.71 €	Toile cirée ronde	40.17 €
Fourchette 2 dents à viande	38.10 €	Torchon	1.81 €
Fourchette à poisson	1.14 €	Vase	15.19 €
Fourchette de table	0.75 €	Verre à apéritif sur pied	1.80 €
Fusil	30.73 €	Verre à champagne sur pied	1.36 €
Gant de toilette	3.34 €	Verre à eau sur pied	2.67 €
Grill pain	29.61 €	Verre à liqueur sur pied	3.16 €
Lampe de chevet	56.91 €	Verre à orangeade	1.17 €
Légumier 17 cm	2.24 €	Verre à ricard	1.29 €
Légumier 20 cm	3.57 €	Verre à vin sur pied	1.21 €
Légumier 23 cm	4.09 €	Verre à whisky	1.29 €
Légumier 26 cm	6.57 €	Verre mesureur	3.28 €
		Verseuse à café	32.84 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'approuver les tarifs modifiés.

## QUESTIONS DIVERSES :

**Bien que le sujet ci-dessous ne soit pas mentionné à l'ordre du jour, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.**

### **4 – Création de poste d'adjoint technique territorial**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

#### **Le Maire propose à l'assemblée,**

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, soit **34/35<sup>ème</sup>** pour exercer les fonctions d'agent des services techniques et d'entretien des espaces verts.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur de l'animation et l'entretien de bâtiments.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve la création de poste d'adjoint technique territorial à temps non complet soit 34/35<sup>ème</sup> à compter du 1er octobre modifiant ainsi le tableau des effectifs :

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SIOUVILLE-HAGUE				
TITULAIRES				
GRADES	Temps Complet	Temps non complet	Nombre de postes	Pourvus / Vacants
Adjoint technique	5	2	7	6 pourvus / 1 vacant
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	0	3	3 pourvus
Adjoint administratif	1	0	1	1 pourvu
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1	1 pourvu
Rédacteur	1	0	1	1 pourvu
Adjoint animation	0	2	2	1 pourvu / 1 vacant

- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Bien que le sujet ci-dessous ne soit pas mentionné à l'ordre du jour, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.**

## 5 – Budget commune, décision modificative n°1

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M4,  
Vu la délibération n° 2016-024 du conseil municipal en date du 25 mars 2016 approuvant le budget primitif,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L.1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Suite à une erreur matérielle, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

### Virements de crédits :

Inscrire le nouveau crédit en recettes d'investissement  
IR - 001 solde exécution investissement reporté : + 2934,00 €

Et inscrire en dépense nouvelle au chapitre 2315

ID - 2315 immobilisations en cours : + 2934,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité**, d'approuver la présente décision modificative.

## 6 - Internet le Val

Une réunion avec les habitants du Val sera organisée le samedi 20 mai en mairie à 10h30 afin de donner toutes les informations sur les installations possibles dans ce village.

**7 - La présentation du projet d'aménagement des boulevard Deveaud, Cornat et rues adjacentes** aura lieu le 4 mai 20h000 salle Marcel Jacques,

## 8 – Manifestations à venir

- Animation avec l'association Retour aux lavoirs d'antan, le 8 mai à 9h et 14h.
- **Vide grenier** le 14 mai
- **Chasse aux œufs** : environ 60 enfants (et 100 avec les parents) se sont démenés pour trouver plus de 700 œufs ! Une réussite !
- **Feu d'artifice 2017** : un devis de 2700 € est reçu.

## 9 - Conseil des jeunes

Le 6 mai à 10h30 en mairie, aura lieu la mise en place du conseil des jeunes avec les parents, la directrice de l'école primaire, l'institutrice, la principal du collège de Flamanville, et le conseiller départemental.

## 10 - Borne camping-car

Les travaux avancent dans les temps. La société MESLIN termine le terrassement.

## **11 - Espace vert**

Suite à demande de subvention et le dossier ad hoc, l'agence de l'eau vient de donner son accord son aide à pour l'acquisition des matériels.

## **12 - Limiteur de bruit**

Suite aux plaintes répétitives pour le brut occasionné lors de soirée à la salle Marcel Jacques, nous avons contacté des entreprises afin de connaître le tarif d'un système limiteur de son.

## **13 - Travaux du presbytère**

Les locataires du presbytère vont être installés provisoirement au petit studio des Tamaris pour laisser la place aux entreprises chargés des travaux de rénovation.

## **14 - Travaux rue Pierre Lecoutour**

La demande a bien été formulée au Pôle de Proximité des Pieux et relayée vers la communauté d'agglomération. Beaucoup de demandes sont faites, celle-ci est bien dans les études à mener pour un aménagement de la voirie et des trottoirs sur cette artère.

Séance levée à 21h00